

## Règlement plateforme de jeu onlyclick.fr

### I : Organisation

M LECLAIRE Florian, Auto-entrepreneur, 87 rue de Cernay 5110 REIMS, numéro de Siret 793 112 103 00015 gère à partir du 20/03/2014 et pour une durée indéterminée, une plateforme de jeux gratuits accessible à l'URL <http://www.onlyklik.fr>. Ce jeu gratuit est sans obligation d'achat et ouvert uniquement à toute personne physique. Pour les mineurs, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal, toute personne jouant sur celui-ci adhère au règlement. Le site et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de M LECLAIRE Florian.

### II : Participation

Tout joueur doit s'inscrire lors de sa première utilisation d'Onlyklik.fr. Celui-ci devra choisir un pseudo et un mot de passe. Le mot de passe doit être personnel et confidentiel. Tout détournement de la part d'un tiers de ces données, entraînant une fraude, telle que dépense des Cliks, solde, crédits, jetons... est à la seule responsabilité de l'utilisateur et n'entraîne nullement la responsabilité de Onlyklik.fr. Certaines données pourront être demandées, telles que l'adresse ou le code postal ..., elles permettront d'envoyer les cadeaux gagnés par l'utilisateur. Celui-ci dispose d'un droit d'accès et de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (Art 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez vous auprès de la société organisatrice. Les informations concernant le joueur, telle que l'adresse Email pourront être utilisées afin de lui envoyer des informations concernant les nouveaux jeux, nouveaux cadeaux, opérations spéciales ou toutes modifications du site Onlyklik.fr. Des emails publicitaires peuvent également lui être envoyés par toutes sociétés partenaires sélectionnées. Plusieurs joueurs ne peuvent s'inscrire à partir de la même adresse ip. Toutes personnes utilisant des robots pour participer aux jeux est interdites et susceptible de suppression de compte sans préavis.

### III : Cliks, solde, crédits, jetons... / Compte du joueur

La valeur des Cliks, crédits, jetons... n'a aucun rapport avec une quelconque valeur monétaire et le solde indiqué est à titre indicatif. Ils ne pourront pas faire l'objet de réclamations en cas d'indisponibilité ou fermeture du site. L'utilisateur et lui seul, pourra consulter le nombre de Cliks, de solde, crédits, jetons... qu'il a sur son compte. Onlyklik.fr se réserve le droit de supprimer, modifier à la diminution du nombre de Cliks, de solde, crédits, jetons... du compte d'un joueur, si celui ci ne respectait pas le règlement. Onlyklik.fr décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique empêchant le déroulement des jeux et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de Cliks, de solde, crédits, jetons...

### IV : Participations supplémentaires

Chaque joueur dispose après connexion journalière d'avantages lui permettant de jouer à tous les jeux gratuits susceptibles d'évoluer à tous moments. Des avantages supplémentaires peuvent être commandés sous la forme de Cliks, crédits, jetons... Pour ce faire, le participant doit se diriger dans la rubrique d'achats supplémentaires, puis appeler un des

numéros proposés suivant son pays dans le cas d'une utilisation du service rentabiliweb. Une fois connecté au serveur vocal, le participant doit noter le code unique lui étant communiqué, puis raccrocher. L'utilisateur devra saisir le code valide qui lui a été communiqué par téléphone, afin de voir automatiquement son compte crédité du nombre de Cliks, de solde, crédits, jetons... indiqué sur le jeu. Un code ne pourra être utilisé qu'une seule et unique fois. Il peut aussi acheter des Cliks supplémentaires grâce au moyen de paiement en ligne.

#### V : Dotations

La livraison des cadeaux est effectuée en France et aussi dans les pays étrangers avec un supplément. Toutes informations d'identité ou d'adresse fausse entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de son solde et Cliks. En cas de rupture de stock, Onlyklik.fr se réserve le droit de livrer au joueur un cadeau équivalent à celui commandé. Les cadeaux ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### VI : Dépôt légal

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 Avenue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site des jeux. L'avenant est enregistré à l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 Avenue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse des organisateurs. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

#### VII : Utilisation anormale ou abusive

Onlyklik.fr se réserve le droit de ne pas valider les Cliks, de solde, crédits, jetons... et/ou équivalent du joueur, ou de supprimer son compte, si celui-ci a joué de façon anormale en utilisant par exemple des

scripts, programmes informatiques, en intervenant dans le site anormalement, en profitant de failles détectées dans le programme du site, etc.

#### VIII : Remboursement des frais de jeu

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 2 minutes au tarif réduit. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu, accompagnée d'un RIB, et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu par mois et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### IX - Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Onlyklik.fr tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu. Onlyklik.fr se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent jeu. Nous nous réservons le droit de demander toutes pièces justificatives pouvant attester de l'origine des achats ainsi que l'identité des participants.

#### X - Remises de lots

Onlyklik.fr s'engage à livrer les joueurs dans les plus brefs délais, tout en respectant un délai maximum de 90 jours. Du fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent Onlyklik.fr à utiliser son nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenu lors de la livraison et donc rien ne pourra être réclamés. Les lots non réclamés ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant le jeu seront perdus pour le participant et demeureront acquis à Onlyklik.fr. En cas d'égalité entre les joueurs dans les classements, c'est le membre qui a le plus d'ancienneté qui prend la place.

## XI - Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de Onlyclik.fr ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

## XII - Attribution de compétence

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Tout litige entre les parties relève de la compétence exclusive des tribunaux.

## XIII - Informatique et Libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, art L.27, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par e-mail adressé à Onlyclik.fr

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu.